****

**Termes des Références de la Rencontre d’échange avec le Comité le Pilotage ITIE-Mali sur le respect de l’exigence 2.4 de la norme ITIE 2019 relative à la divulgation des contrats miniers en cours de validité d’ici le 31 décembre 2021.**

1. **Introduction :**

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez a été créée le 30 avril 2008 et agréée sous le récépissé N° 349 / G-DG du 08 Mai 2009.

La Coalition Malienne Publiez Ce Que Vous Payez s'appuie fondamentalement sur les principes de solidarité, de transparence, de responsabilité et de partenariat pour un développement socioéconomique durable. Elle prône :

* La transparence dans toute la chaîne des activités en rapport avec les industries extractives au Mali en général et dans les zones minières en particulier ;
* Stimuler et participer au débat public et la communication entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur la question des industries extractives au Mali pour promouvoir la bonne gouvernance ;
* Influencer en faveur des peuples les politiques et les lois nationales élaborées et mises en œuvres par le gouvernement malien concernant les industries extractives, les conventions d’exploration, d’exploitation, et de commercialisation signées avec toutes entreprises impliquées pour assurer un développement humain durable ;
* Promouvoir et défendre les droits des populations et travailleurs des régions d’activités des industries minières d’une part et du Mali entier d’autre part ;
* Contribuer à la promotion d’une meilleure répartition des rôles et responsabilités entre les partenaires intervenant dans la transparence et la gouvernance ;
* Accroître la participation et la prise en compte des préoccupations des femmes et des enfants dans les zones minières ;
* Lutter contre corruption et la mal gouvernance sous toutes ces formes.
1. **Contexte :**

Sans être un Eldorado, le Mali a toujours été perçu comme un pays à potentiel minier important, en témoigne une activité minière artisanale multiséculaire encore intense de nos jours. Depuis les temps immémoriaux, de grandes quantités d’or étaient extraites du Bourré et du Bambouk faisant la fierté des anciens empires du Mali.

A côté de cet orpaillage multiséculaire, l’exploitation industrielle de l’or a fait son apparition au Mali en 1984 avec l’ouverture de la première unité de production industrielle à Kalana exploitée par la SOGEMORK. Le Mali, actuellement compte 11 mines d’or industrielles en activité. Cette industrialisation à outrance a amené le gouvernement de la République du Mali a adhéré à l’Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives **(ITIE**) le **02 août 2006** afin de promouvoir une meilleure gouvernance du secteur extractif et faire de ce secteur un levier de croissance durable pour l’économie nationale voire un important facteur de réduction de la pauvreté.

 Si l’adhésion à l’ITIE a été un signal fort de l’engagement des plus hautes autorités du pays dans le cadre de la transparence sur la répartition des revenus provenant des industries extractives. Mais force est de reconnaître que la mise en œuvre correcte de l’initiative au Mali en 2021 demeure encore un sujet à discussion.

N’étant pas une mesure corrective pour le Mali à l’occasion de sa 3e et dernière validation du mois d’octobre 2021, la transparence des contrats est stipulée par **l’exigence 2.4** de la norme ITIE 2019 ainsi comme suit : les pays mettant en œuvre l’ITIE sont tenus, à compter du 1er janvier 2021, de divulguer tous les contrats et licences qui sont octroyés, conclus ou modifiés. Les pays sont encouragés à divulguer publiquement tous les contrats et licences qui fixent les conditions d’exploitation du pétrole, du gaz et des minéraux.

Ainsi, il appartient au groupe multipartite (CP au Mali), de valider et de publier un plan de divulgation des contrats qui précisera les délais de mise en œuvre et définira les mesures à prendre pour surmonter les obstacles pouvant limiter cette divulgation. Ce plan devra être intégré aux plans de travail couvrant les exercices à partir de 2020.

Selon le cadastre minier communiqué par la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (**DNGM**), la situation des titres miniers au Mali se présentait comme suite au 31 décembre 2018

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Titres miniers** | **Nbre de titres au 31/12/2018** | **Nbre de titres octroyés en 2018** | **Nbre de titres transférés/cédés en 2018** |
| Permis de Recherche | 502 | 100 | - |
| Autorisation d'Exploitation des Carrières | 72 | 10 | - |
| Permis d'Exploitation | 21 | 0 | - |
| Autorisation d'Exploitation de Petite Mine | 29 | 8 | - |
| Autorisation d'Exploitation des Dragues | 16 | 0 | - |
| Autorisation de Prospection | 17 | 6 | - |
| Autorisation d'Exploration | 187 | 139 | - |
| **Total**  | **844** | **263** | **0** |

A la lumière de ces informations, le Ministère des Mines et du Pétrole du Mali n’a publié, sur son site web, que 12 de ces conventions conclues avec les sociétés minières en exploitation: (<http://www.mines.gouv.ml/conventions-avec-les-soci%C3%A9t%C3%A9s-min%C3%A8res>) à la date du 31 décembre 2020 et 22 sur le site de l’ITIE-Mali <https://itie.ml/>.

PCQVP-Mali partie prenante de la mise en œuvre de l’ITIE au Mali, consciente de sa responsabilité pour le respect des exigences de l’ITIE, avec l’appui technique et financier de la **Coalition Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez** a initié un projet : **« *Campagne pour la publication du contrat de cession de la mine de Yatela SA au Mali* »**

Cette activité : «**Rencontre d’échange avec le Comité le Pilotage ITIE-Mali sur le respect de l’exigence 2.4 de la norme ITIE 2019 relative à la divulgation des contrats miniers en cours de validité d’ici le 31 décembre 2021 »,** rentre dans le cadre ces activités de ce projet, qui s’insère dans la campagne d’envergure internationale en cours de la **Coalition Mondiale Publiez Ce Que Vous Payez « Disclose The Deal » « Divulguer les Contrats ».**

**3. OBJECTIFS DE L’ETUDE**

**3.1 : OBJECTIF GENERAL**

Cette rencontre vise a échangé avec les parties prenantes du Comité de Pilotage de l’ITIE-Mali pour son implication dans la divulgation intégrale des contrats miniers en cours au Mali d’ici le 31 décembre 2021.

* 1. **: OBJECTIFS SPECIFIQUES :**

De façon spécifique, il s’agira :

* De passer en revue l’état des lieux de la divulgation des contrats miniers en cours de validité au Mali ;
* De recueillir les observations et commentaires des autres parties prenantes sur les difficultés de la divulgation des contrats miniers au Mali ;
* De formuler des recommandations et définir des pistes d’actions pour le CP pour arriver à la divulgation intégrale des contrats miniers.

**3.3. RESULTATS ATTENDUS DE L’ETUDE :**

* L’état des lieux de la divulgation des contrats miniers est passé en revue par les participants ;
* Les observations et commentaires des autres parties prenantes du CP-ITIE-Mali sur les difficultés de la divulgation des contrats miniers sont recueillies ;
* Des pistes d’actions pour arriver à une divulgation intégrale sont identifiées et des recommandations sont formulées pour la mise en route d’un plan de publication.
1. **Participants :**

Cette rencontre va réunir 30 participants tous appartenant aux **Comité de Pilotage-ITIE-Mali**, 03 personnels du Secrétariat permanent ITIE et Personnel d’appui de PCQVP-Mali

1. **Durée : 1 jour.**
2. **Date et lieu : 30 juin 2021 à la DNGM.**
3. **Logistique et Personne contact :**

Cet atelier est entièrement financé par PCQVP-Mali.

Pour toutes questions spécifiques, adressez-vous à :

-M. Nouhoum DIAKITE Coordinateur PCQVP-Mali

Email : pcqvpmali@gmail.com // nouhoumdiakite77@gmail.com ,

Tel : (+223) 76 13 55 52 // 64 60 05 34 ;

1. **Programme : jour de l’atelier**